

Dakar, le 22 JUIL 2025



Office National de
Formation Professionnelle
la référence de la formation professionnelle

Le Directeur général

NOTE D'INFORMATION

Il est porté à la connaissance des structures ou organismes de formation professionnelle de l'ouverture du dépôt des demandes d'agrément de l'ONFP pour l'année 2025.

Les dépôts se feront exclusivement en ligne via la plateforme de l'ONFP à l'adresse suivante : <https://sigof.onfp.sn> du **lundi 28 juillet au mardi 19 août 2025 de 08 heures à 17 heures.**

Les pièces à fournir sont :

1. Le **formulaire de demande d'agrément** à renseigner via la plateforme ;
2. Les **documents administratifs** attestant légalement et juridiquement la création de la structure ou de l'organisme (NINEA ou Registre de commerce, arrêté de création ou autorisation du ministère de tutelle, carte professionnelle d'artisan, etc...) ;
3. Les **diplômes et CV signés et datés** des formateurs ;
4. Un **quitus fiscal** délivré au cours des douze (12) derniers mois ;
5. Une **attestation de non inscription à la fonction publique** pour les personnes responsables des organismes de formation privés ;
6. Un **contrat de location à usage professionnel, bail, titre de propriété ou convention de partenariat** pour les organismes de formation privés.

Pour toute information complémentaire, veuillez nous écrire à l'adresse e-mail : onfp@onfp.sn ou appeler au 77 291 33 97.

NB : Toute demande incomplète sera classée sans suite.

Mouhamadou Lamine
Bara LO

